

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 13 mars 2018, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 20 mars 2018 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ↵ Approbation du compte-rendu du 13 février 2018,
- ↵ Droit de préemption,
- ↵ Etude de devis,
- ↵ Demandes de subvention au titre du Fonds du Concours et du Fonds Départemental d'Investissement,
- ↵ Prix du banquet communal,
- ↵ Divers.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 20 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard SERVIN, Maire.

Présents : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain, Mme Marie-France DE AVEIRO, M. GOUSSU Jacky, M. Philippe AUFFRAY, M. D'HUIT Mickaël, Mme Isabelle ROBERT, M. MARIE Michel, Mme VASSARD Chantal, M. Hervé BORDIER

Absent excusé : M. Stéphane OBERDIEDER (pouvoir à M. D'HUIT)

Secrétaire de séance : M. Philippe AUFFRAY

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un droit de préemption est arrivé en Mairie et qu'il convient donc d'indiquer si la commune préempte sur ce bien ou non.

La Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concerne un immeuble situé à Corancez (Eure-et-Loir), 26 rue de la Baguetterie, cadastré section ZK, numéro 42 pour une contenance totale de 7 a 13 ca.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

2. Demande de subvention au titre du FDI 2018 : réfection de l'enrobé des trottoirs rue du Polissoir et rue du Général Bouvart – aménagement de la voirie de l'impasse du Grand Puits

Après étude de plusieurs devis, le Conseil Municipal approuve les projets suivants :

- réfection de l'enrobé des trottoirs rue du Polissoir et rue du Général Bouvart, pour un montant de 42 725 € HT soit 50 980 € TTC,
- aménagement de la voirie de l'impasse du Grand Puits, pour un montant total 24 708 € HT soit 29 649,60 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour ces réalisations aux taux de 30 %.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

➤ Réfection de l'enrobé des trottoirs rue du Polissoir et rue du Général Bouvart :

- FDI : 30 % soit.....	12 817,50 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	14 953,75 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>23 208,75 €</u>
TOTAL.....	50 980,00 €

➤ Aménagement de la voirie de l'impasse du Grand Puits:

- FDI : 30 % soit.....	7 412,40 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	8 647,80 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>13 589,40 €</u>
TOTAL.....	29 649,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter une subvention au titre du FDI pour les travaux listés ci-dessus,
- **approuve** le plan de financement,
- **charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

3. Etude de devis relatif aux illuminations de Noël

Dans le cadre du projet triennal de renouvellement des illuminations de Noël, Monsieur le Maire présente un devis qui a été élaboré avec plusieurs élus lors de la visite du fournisseur.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise DECOLUM pour la fourniture de plusieurs décorations lumineuses pour un montant de 2 246,68 euros HT, soit 2 696,02 euros TTC,
- **Décide** que cette dépense sera inscrite à la section investissements du budget 2018,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4. Demande de subvention au titre du fonds de concours 2018

Monsieur le Maire présente les projets de la commune pouvant bénéficier du fonds de concours 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant prévisionnel des projets suivants :
 - Réfection de l'enrobé des trottoirs rue du Polissoir et rue du Général Bouvart, pour un montant de 42 725 € HT soit 50 980 € TTC,
 - Aménagement de la voirie de l'impasse du Grand Puits, pour un montant total 24 708 € HT soit 29 649,60 € TTC.
- **sollicite** les subventions auprès de Chartres Métropole sur l'enveloppe du Fonds de Concours de 2018 pour ces opérations,
- **approuve** le plan de financement,
- **charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

5. Prix du banquet communal

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal organise comme chaque année un banquet pour les personnes âgées de la commune. Ce banquet est offert gratuitement aux personnes de plus de 65 ans. Toutefois, il convient de fixer le prix du repas pour toute personne désirant participer à ce banquet.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix du repas à 35 euros par personne.

5. Divers

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil que le TGI demande le renouvellement du délégué de la commission administrative communale de révision des listes électorales. Deux noms doivent être proposés et c'est le Tribunal qui choisira.
- ✓ L'assemblée se penche à nouveau sur le problème des dépôts sauvages sur le territoire communal et cherche des solutions. Il est proposé de réfléchir à la mise en place d'une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants afin notamment de les associer à cette problématique.
- ✓ La commune a reçu un courrier de Chartres Metropole l'informant du montant de la dotation de solidarité communautaire pour 2018. Le montant total s'élève à 12 623,95 euros.
- ✓ Le budget de la commune sera voté le 10 avril 2018.

- ✓ Monsieur Marie souhaiterait savoir quand seront programmés les travaux de réfection de l'enrobé de la rue du Clos. Ces travaux pouvant éventuellement être jumelés avec l'enfouissement des réseaux, il faut attendre les décisions de Chartres Métropole.

La séance est levée à 21 h 10.

POUR EXTRAIT
En mairie, le 26 mars 2018
Le Maire
Bernard SERVIN